

Fiche propriétaire			
Catégorie:	Politesse: Madame Mr	Tél. Privé: 05 65 34 63 93	
Nom: MOORE	Prénom: Yvonne / Kenneth	Tél. Portable: 0044 7920883739	
Adresse: de bours		Tél. bureau:	
CP: 46160	LARROQUE TOIT	Email: moore.yvonne@live.co.uk	
Pays:			

Type bien: Adult 2004	Surf.hab.: ≈ 230m ²	Terrain: 10289
Style: N° 7 dépendances	Piscine:	Terrasse:
Adresse:	Nbre Chbres:	Pièces:
Année:	Gar./Pkg: /	S. Eau:
Etage:	CP:	Bureau(x):
Localité:	Chauffage: chauffage central	Cuisine: semi équipé
Secteur:	Pays:	Exposition:
Prix: 500000 + 4%	Estimation: 450	Mitoyenneté: non
Charges:	ADSL 2018	Environ.:
Taxe Hab.:	Taxe Fonc.: 7377	Etat:
Assainissement: 2 fosses septiques + puits	Clé agence <input type="checkbox"/>	Année rénov.:
SPANC:	Diagnostics: DPE SICOBIS - 2015	
Modalités visite:	Notes:	

Surface: ≈ 230m²
 Cote Jardin: cuisine équipée (13,5 m²) - Cellier (22 m²)
 Salon (23 m²) - Salon (32 m²) - Salon (42 m²) 2 Vases + double Châssis
 - pièce rang + (42 m²) (cellier)
 Refuge: couloir (14 m²) → canelure → Porte accès terrasse bois onnière et jardin
 chb (12,5 m²) chb (14 m²) chb (26 m²)
 Salon (25 m²) (porte vers chambre pass) WC (2,6 m²)
 chb (12 m²) SdB (baign + douche) (72 m²)
 - Grande pièce onnière (50 m²)
 Garage: box - "étoilé" (24 m²) hant (82 m²) parties bois
 Paul hant de Terrasse local hant + petit bichette + appoints
 airb: - 265 m² pièce vic 24 m² au nichette équipée 8,5 m² SdB 4,5 m²
 Etage ch 8 m² chb 9 m² =

△ à l'acide IV → sent à ventre sur la
commune mais volatile tout le tp.

Les immeubles ci-dessous désignés, au profit de Monsieur et Madame MOORE.

1/ Sur la Commune de LARROQUE TOIRAC (Lot), Le Bourg,
Une maison à usage d'habitation avec diverses dépendances et terrain attenant
Figurant au cadastre de la manière suivante :

Sect.	N°	Lieudit	Contenance			Nature
			Ha	A	Ca	
B	381	Massabiau		13	60	P
B	382	Id			30	S
B	383	Id		34	18	P
B	384	Id		01	09	S
B	385	Id		09	45	S
B	847	Larroque		21	47	P
ZB	52	La Rivière		22	80	T
Soit, une contenance totale de			1	02	89	

2/ Une licence de 4^{ème} catégorie

FAIRE procéder à toutes divisions ou à toutes réunions de parcelles, signer tous documents et pièces y afférents,

ETABLIR la désignation complète, et l'origine de propriété, de ces immeubles, faire toutes déclarations relatives aux locations, stipuler toutes servitudes.

OBLIGER le constituant à toutes garanties, et au rapport de toutes justifications, mainlevées et certificats de radiation.

FIXER l'époque d'entrée en jouissance, recevoir le prix en principal, et intérêts.

FAIRE toutes déclarations d'Etat Civil et autres, déclarer notamment comme le constituant le fait ici :

- qu'il dépend pour la déclaration de ses revenus, du centre des impôts de
- qu'il n'existe de son chef aucun obstacle ni aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des immeubles à vendre.

- que ces immeubles ne sont grevés de son chef d'aucune inscription d'hypothèque judiciaire, conventionnelle ou légale, ni d'aucun privilège.

FAIRE toutes affirmations prescrites par la Loi relativement à la sincérité du prix de vente.

De toutes sommes reçues, donner quittance ; remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge.

AUX EFFETS ci-dessus, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait et passé à
le

Cajarc

30/11/04

lu et approuvé
par son pouvoir
et signature.

Ch. T. HESAN.

dommages de l'Etat
à CASARNE (Lot) certifié
l'authenticité des mentions
inscrites et de la signature
des parties présentes
A CASARNE (Lot) en présence
le 30 Novembre 2004

